

Légende

Lot I (teinte jaune) Maison n° 34 avec dépendances et terrain. Contenance totale = 11^m 00^m

Lot II (teinte bleue) Maison n° 32 avec dépendances et terrain. Contenance totale = 06^m 60^m

Les murs séparatifs sont mitoyens comme indiqués au plan

P = Puits se trouvant sur le lot I. L'acquéreur du lot II pourra y puiser l'eau pendant 1 an après la vente.

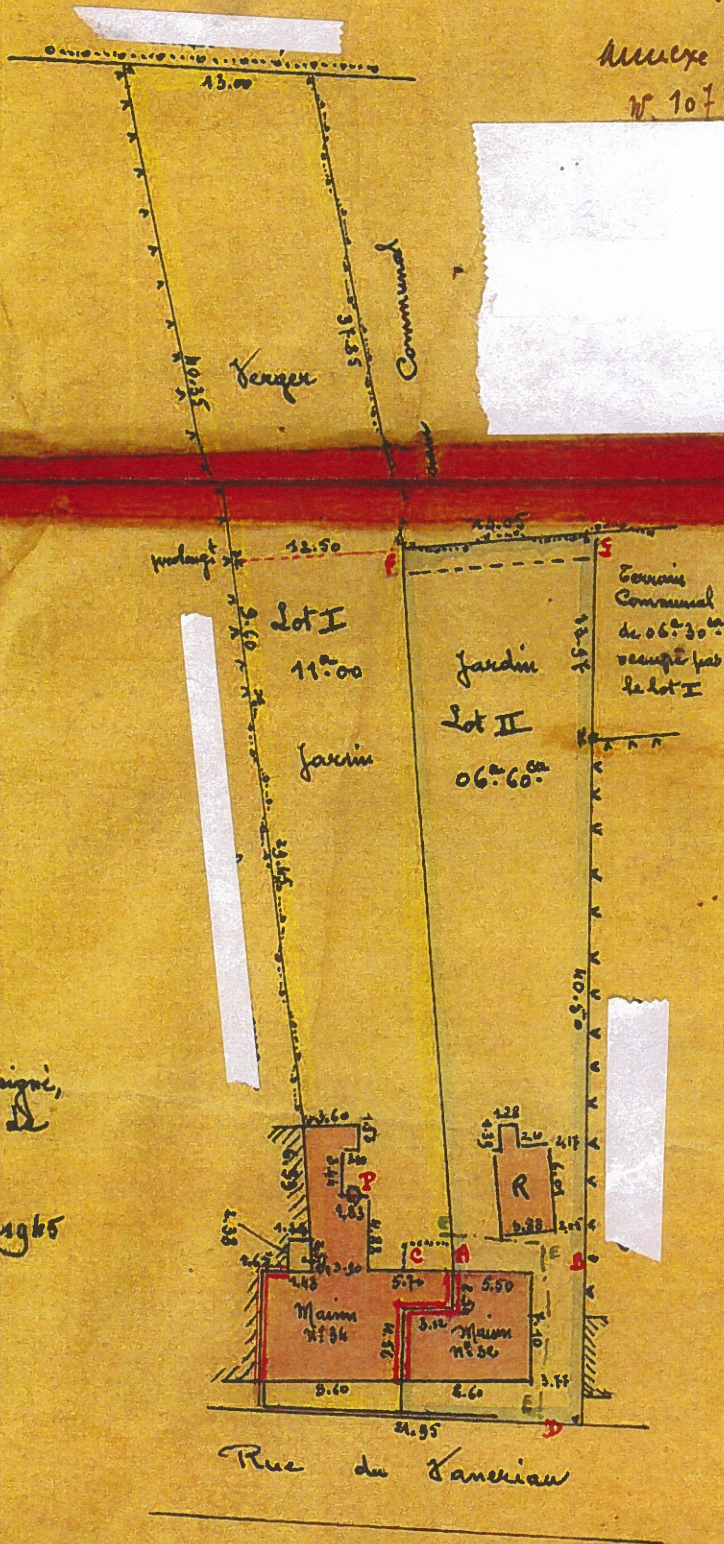
C = Citerne commune aux deux lots, ceux-ci y prenant leurs eaux par pompes se trouvant sur leur propriété.

EEE = Écoulement des eaux au profit du lot I.

ABD = Servitude de passage de 1m50 de A en B et toute la largeur de B en D au profit du lot I

FI = Servitude de passage de 1m25 au profit du lot I pour l'accès au terrain communal de 06^m 30^m

M^e Vainctier,
 Meure à l'au x M^e Mang
 N. 10737 du 12/1/1949



Echelle: 2^{mm} par mètre

Levi et dressé par le Géomètre-Juré soussigné,
 Régulièrement assermenté devant le Tribunal de
 1^{re} Instance de Mons.
 Anderlues, le 23 Décembre 1965

